

Prêt d'honneur création-reprise

INITIATIVE PAYS DE BREST

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur pour création ou reprise d'entreprise de Initiative Pays de Brest a pour objectif d'aider les créateurs ou les repreneurs d'entreprise :

- à monter le plan de financement de leur projet dans les meilleures conditions, grâce à un accompagnement personnalisé,
- à financer leur projet, grâce à l'octroi d'un prêt personnel à 0 % et sans garantie,
- une fois l'entreprise créée et le prêt accordé, à pérenniser la jeune entreprise pendant les premières années de son développement.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le dispositif vise tous types de projet de création et de reprise d'entreprise d'entreprises de tous secteurs, de moins de 5 ans, dont le siège social est localisé sur le pays de Brest.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur est sans intérêt ni garantie, accordé à titre personnel et d'un montant maximum de :

- 50 000 € pour les entreprises innovantes et de production,
- 25 000 € pour les commerces et les entreprises de services ou artisanales.

Pour quelle durée ?

Le prêt d'honneur est remboursable entre 2 et 5 ans.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

Les demandes de prêt d'honneur sont à faire à Initiative Pays de Brest.

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
 - > Créateur
 - > Repreneur

Organisme

INITIATIVE PAYS DE BREST

- Immeuble Kermeur
280 rue Ernest Hemingway
CS 62907
29229 BREST CEDEX 2
Téléphone : 02 98 85 85 80
Télécopie : 02 98 46 98 53
E-mail : contact@initiative-paysdebrest.fr